

SCOT de Maurienne : Avis déposé par Frédéric MICHEL VILLAZ, Président.

La Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM) poursuit les engagements du Club alpin français, créé en 1874. Dans le respect des milieux naturels, préservés et authentiques, elle œuvre depuis 145 ans au développement des pratiques sportives et culturelles de montagne en relation avec le développement économique et touristique des territoires. Ce plan de développement, précisé dans le projet fédéral « l'esprit club alpin, horizon 2020 » adopté en 2017, vient renforcer « la Charte Montagne, pour un développement respectueux de la montagne », adoptée en 2010. Pour le réaliser, nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les professionnels de la montagne et du tourisme afin de proposer une véritable offre 4 saisons des activités sportives en montagne.

Le Comité départemental Savoie regroupe 6000 licenciés répartis dans 26 clubs présents sur l'ensemble du territoire savoyard (au niveau national plus de 100000 licenciés et 400 clubs composent notre fédération).

Avis déposé portant sur le SCOT de Maurienne.

Après étude attentive des documents de présentation du SCOT, nous constatons un réel travail de qualité afin de dessiner le développement futur de la vallée de la Maurienne, en particulier la préservation de l'agriculture de montagne ainsi que la recherche de diversification touristique, en faveur du vélo notamment.

Cependant deux points attirent notre attention, le second nous amenant à prononcer un avis défavorable.

- Un écart important entre les déclarations d'intention et le programme des UTN entraînant des contradictions entre le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). En effet, le PADD à l'issue d'ateliers participatifs a défini les éléments structurants du SCOT : **« ce qui est inacceptable : la banalisation des paysages, un parc de loisirs artificiel, une usine à ski alpin ; ce qui s'impose : le changement climatique ; des attentes : un nouveau modèle de développement économique et touristique, une nature vivante, un territoire authentique, une valorisation des richesses patrimoniales et environnementales... »**. Cf.DOO SCOT Maurienne.

Or le DOO prévoit une série de projets UTN aboutissant à la création de 22800 lits supplémentaires soit une progression de + 13% en privilégiant la construction de lits neufs plutôt qu'un travail de réhabilitation. Au-delà de ces contradictions, cette ambition ne nous parait pas prendre en compte les évolutions déflationnistes du marché national du ski ainsi que les menaces induites par le réchauffement climatique. S'il est nécessaire d'améliorer la qualité et d'accroître légèrement la capacité d'accueil, une réflexion plus approfondie s'impose afin de trouver le juste équilibre entre réhabilitation de lits froids et construction mesurée de lits « chauds ». Tout ceci en proposant une offre de développement des pratiques toutes saisons en lien avec la capacité d'accueil.

- Un projet UTN retient particulièrement notre attention, il s'agit du projet dénommé « la Croix du Sud » (UTN S 5). Ce projet, démesuré, initialisé il y a plus de 20 années (nous nous y étions alors opposés), prévoit un équipement très impactant dans un des rares sites vierges de la vallée en créant 85 ha de pistes nouvelles en zone exempte de tout aménagement, pas moins de cinq remontées mécaniques entre Valmeinier et Val Fréjus passant en particulier par le col des Sarrasins et le col des Marches et un ascenseur entre la commune d'Orelle et la vallée de Bissorte, des vallons superbes massacrés (les fortes pentes des versants Est des 2 cols vont nécessiter de très gros aménagements défigurant complètement le site).

En conclusion, bien que nous constatons des aspects très intéressants dans le projet de SCOT de Maurienne dans son ensemble, nous exprimons un avis défavorable du fait du projet d'équipement « Croix du Sud ».

Fait à Chambéry le 16 octobre 2019

Frédéric MICHEL VILLAZ



Président